

Mise en garde

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 octobre 2021 à 18 h 30  
en visioconférence avec webdiffusion**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Richard Ryan, conseiller désigné  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Gina Tremblay, cheffe de division culture et bibliothèque  
Mme Sandy Pinna, secrétaire-recherchiste

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

**10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public**

- 2587 à 2597, rue Frontenac (40.11) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 13 au 27 septembre 2021, inclusivement.

---

**10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- lot 2 162 002 du cadastre du Québec, rue Christin (40.04) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 13 au 27 septembre 2021, inclusivement.

- 1174 à 1188, rue de Champlain et 1153 à 1155, rue Alexandre-DeSève (Église Sainte-Brigide de Kildare) (40.12) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours tenue du 13 au 27 septembre 2021, inclusivement.

---

**CA21 240366**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 :

- en retirant le dossier suivant :

20.07 Approuver la convention de services professionnels et accorder un contrat de gré à gré à AEFIKA (9291-8713 Québec inc.), au montant de 119 516,51 \$, taxes incluses, pour les services d'utilisation et de développement d'un programme informatique pour la division de l'inspection et de l'entretien de la direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie

et

- en ajoutant le dossier suivant :

40.13 Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1), une ordonnance prolongeant la saison des café-terrasses périodiques sur le domaine public jusqu'au 30 novembre 2021 et ce, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Ville-Marie

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 – Période de question du public**

Nom du demandeur et objet de la question

1 question interactive et 8 questions lues

Madame Marguerita Morsella  
- place des Montréalaises et femmes immigrantes

Monsieur Ghislain Biron  
- intervention du SPVM auprès de groupes religieux sur le domaine public

Monsieur Dominique Benarroch  
- demande de dérogation pour installation de fenêtres

Monsieur Gaétan Auger  
- demande de belvédère au parc Pied du courant et accès à la chute à neige

Madame Marie-Claire Lemieux  
- centre Jean-Claude-Malépart

Madame Chloé Grondeau  
- bruit excessif provenant de la JTI MacDonald

Madame Sorana Froda  
- projet Le Sherbrooke, transparence et consultation publique

Madame Jodi Ostrzega (CCJOD)  
- permis / rénovations

**CA21 240367**

**Période de questions du public - prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 08, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1212701008

-----

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Sébastien Caron

- sécurité aux intersections de la piste cyclable De Maisonneuve et canopée

-----

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 12. Toutes les personnes inscrites ayant été entendues

\_\_\_\_\_

**10.06 - Période de questions des membres du conseil**

- aucune question

\_\_\_\_\_

**CA21 240368**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 et 10.08.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

**CA21 240369**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2021**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1210858001

\_\_\_\_\_

**CA21 240370**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1210858002

---

**CA21 240371**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10, excluant l'article 20.07 retiré séance tenante.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240372**

**Modifier la résolution CA19 240207 avec la Fondation maison photo Montréal afin de diminuer la contribution accordée de 8 000 \$, pour des services non rendus, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2019 minorant ainsi la contribution totale à 4 340 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA19 240207 adoptée à sa séance du 7 mai 2019, approuvé les conventions avec 19 organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2019 »;

Attendu que dans le cadre du projet « Carrousel photo dans l'arrondissement de Ville-Marie » l'exposition finale n'a pas été réalisée :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA19 240207 afin de réduire le montant de la contribution initiale de 3 660 \$, minorant la contribution totale à 4 340 \$, dans le cadre du projet « Carrousel photo »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1192624004

---

**CA21 240373**

**Modifier la résolution CA21 240164 afin d'annuler la contribution accordée de 5 000 \$ avec la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG) dans le cadre de l'exposition Bain Mathieu - Patrimoine aquatique de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240164 adoptée à sa séance du 11 mai 2021, approuvé les conventions, se terminant le 11 mai 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles »;

Attendu que l'annulation par la Société pour promouvoir les arts gigantesques du projet d'exposition « Bain Mathieu - Patrimoine aquatique de Montréal » a précédé la signature de la convention entre les parties :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA21 240164 afin d'annuler la contribution de 5 000 \$ accordée à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG) dans le cadre du projet Bain Mathieu - Patrimoine aquatique de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1214680004

---

**CA21 240374**

**Approuver la convention, se terminant le 31 mai 2022, avec la Virée des Ateliers pour son projet « L'expérience hybride » dans le cadre du programme temporaire à la relance commerciale COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale de 35 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 mai 2022, avec la Virée des Ateliers pour son projet « L'expérience hybride » dans le cadre du programme temporaire à la relance commerciale COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie ;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1219118006

---

**CA21 240375**

**Approuver la convention, se terminant le 30 août 2022, avec la Feejad (Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et Adultes) dans le cadre du « Fonds en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 20 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 août 2022, avec la Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des Jeunes et Adultes) pour le projet « Les familles des Habitations Jeanne-Mance en action »;

D'accorder une contribution totale de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1210173005

---

#### **CA21 240376**

**Approuver le projet de modification numéro 1 à l'Entente d'occupation à long terme entre l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du programme Accès Jardins afin d'inclure les conditions d'intégration d'une œuvre d'art public**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver le projet de modification numéro 1 à l'Entente d'occupation à long terme entre l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du programme Accès Jardins afin d'inclure les conditions d'intégration d'une œuvre d'art public.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1218853005

---

#### **CA21 240377**

**Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2022, avec deux organismes pour la réalisation de projets de relance commerciale et accorder, à cette fin, une contribution totale de 54 085 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2022, avec deux organismes de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du « Programme du soutien temporaire à la relance commerciale - COVID-19 » pour la réalisation de 2 projets dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ à l'Association des marchands de la rue Crescent;
- 19 085 \$ à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG);

D'imputer cette dépense totale de 54 085 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1219118007

---

**CA21 240378**

**Réduire de 4 573 \$ la contribution totalisant 24 000 \$ octroyée au Centre récréatif Poupart pour services non rendus, en raison de la pandémie de la Covid-19, dans le cadre de l'édition 2020 du programme « Politique de l'enfant », minorant ainsi la contribution totale à 19 427 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240105 adoptée à sa séance du 10 mars 2020, approuvé six conventions avec cinq organismes dans le cadre du programme « Politique de l'enfant »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240524 adoptée à sa séance du 8 décembre 2020, approuvé les conventions modifiées avec les organismes Centre récréatif Poupart, Mères avec pouvoir et Innovation jeunes dans le cadre du programme « Politique de l'enfant » afin de modifier leurs durées jusqu'au 30 juillet 2021 en tenant compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et maintenir la contribution prévue de 42 722 \$;

Attendu qu'entre mars 2020 et mars 2021, les mesures sanitaires imposées par la santé publique en raison de la pandémie de la COVID-19 ont considérablement limité la capacité de l'organisme Centre récréatif Poupart pour la réalisation du projet « Ligue de basketball du Centre-Sud » :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA20 240105 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 10 mars 2020, afin de réduire de 4 573 \$ le montant de la contribution de 24 000 \$ accordé au Centre récréatif Poupart dans le cadre de l'édition 2020 du programme « Politique de l'enfant »;

De minorer la contribution totale à 19 427 \$ ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1200173002

---

**CA21 240379**

**Approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021-2022 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et accorder une contribution totale de 29 863,50 \$ (PIMJ : 25 688 \$, 4 175,50 \$ : Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Ville-Marie)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2022, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 8 011 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 6 210 \$ à la Direction Chrétienne inc. (Innovation Jeunes);
- 8 316 \$ à Go jeunesse;
- 7 326,50 \$ à Les YMCA du Québec;

D'imputer cette dépense totale de 29 863,50 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1217709002

---

**CA21 240380**

**Accorder un contrat de 1 429 024,28 \$, taxes incluses, à la firme Lanco aménagement inc. pour effectuer des travaux d'aménagement des terrains de soccer à l'école Pierre-Dupuy dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 1 601 926,71 \$ (appel d'offres public VMP 21-003 - 1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 1 601 926,71 \$ pour effectuer des travaux pour le projet d'aménagement des terrains de soccer à l'école Pierre-Dupuy;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 1 429 024,28 \$, taxes incluses, à la firme Lanco Aménagement inc., conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-003 - 1 soumissionnaire);

D'autoriser un budget de provision pour contingences de 142 902,43 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget pour les frais incidents de 30 000 \$, taxes incluses;

D'adhérer aux objectifs et modalités du « Programme des installations sportives extérieures »;

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Lanco Aménagement inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1218870002

---

**CA21 240381**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 et 20.12.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240382**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 9 100 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 600 \$ à la Paroisse du Sacré-Cœur de Jésus;
- 3 000 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;
- 2 500 \$ à La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 9 100 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1210175006

---

#### **CA21 240383**

**Approuver la convention modifiée avec la Société de développement commerciale du Village dans le cadre du projet des agents d'accueil afin de prolonger sa durée jusqu'au 28 février 2022, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 80 000 \$ pour une dépense maximale de 248 585 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240226 adoptée à sa séance du 8 juin 2021, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec quatre sociétés de développement commerciales de l'arrondissement et deux organismes, dans le cadre du Programme du soutien temporaire à la relance commerciale - COVID-19 pour la réalisation de 11 projets dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil d'arrondissement souhaite prolonger la durée de la convention, jusqu'au 28 février 2022, avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre du projet des agents d'accueil en tenant compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre du projet des agents d'accueil afin de prolonger sa durée jusqu'au 28 février 2022 et tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 80 000 \$, majorant ainsi la contribution totale à 248 585 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1219118003

---

#### **CA21 240384**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 et 30.02.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240385**

**Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2021 en date du 31 août 2021, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021 comparé au 31 août 2020**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2021 en date du 31 août 2021, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021 comparé au 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1218327005

---

**CA21 240386**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1210858004

---

**CA21 240387**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240388**

**Adopter un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021 par sa résolution CA21 240357;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021 par sa résolution CA21 240357;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-341 intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-341  
1217199006

---

**CA21 240389**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de modifier le libellé d'articles relatifs aux biens patrimoniaux cités, frais de parcs et garanties monétaires pour y apporter certaines précisions - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de modifier le libellé d'articles relatifs aux biens patrimoniaux cités, frais de parcs et garanties monétaires pour y apporter certaines précisions, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021 par sa résolution CA21 240362;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de modifier le libellé d'articles relatifs aux biens patrimoniaux cités, frais de parcs et garanties monétaires pour y apporter certaines précisions » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021 par sa résolution CA21 240362;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-340 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de modifier le libellé d'articles relatifs aux biens patrimoniaux cités, frais de parcs et garanties monétaires pour y apporter certaines précisions ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-340  
1217135004

---

#### **CA21 240390**

##### **Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 7 octobre 2021 au 20 mars 2022**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public dans le cadre de la crise de la COVID-19, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 657 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 257 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 611 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 169 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 188 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1218214014

---

#### **CA21 240391**

##### **Autoriser l'usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment à construire sur le lot 2 162 002 du cadastre du Québec, rue Christin, en vertu de la procédure des usages conditionnel**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et ce conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement, l'usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment projeté sur le lot 2 162 002 du cadastre du Québec, rue Christin;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) un toit végétalisé de type 1 (substrat de croissance d'au plus 150 mm) soit aménagé autour du toit-terrasse projeté;
- b) l'ensemble des travaux de construction du bâtiment projeté, devra être substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 17 et le 26 août 2021.

40.04 1218398004

---

#### **CA21 240392**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant un café-terrasse sur le toit du cinquième étage du bâtiment situé au 355, boulevard de Maisonneuve Ouest - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 355, boulevard de Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'aménager et d'occuper un café-terrasse sur une partie du toit du 5<sup>e</sup> étage conformément aux plans numérotés AP-01 réalisés par Kim Descôteaux Architecte paysagiste, modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 juin 2021;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'emplacement du café-terrasse doit être conforme aux plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1);
- b) le café-terrasse doit être séparé du reste de la terrasse par un aménagement non franchissable, tel que des bacs de plantation;
- c) lors de la demande de permis, en plus des documents requis, déposer une preuve écrite que le gestionnaire du café-terrasse a établi une communication avec la copropriété de l'immeuble Louis-Bohême, sis au 355, boulevard de Maisonneuve Ouest, afin d'assurer une bonne cohabitation.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux ou l'occupation visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05  
pp 442  
1217400002

---

#### **CA21 240393**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'usage résidentiel afin d'aménager un salon (réception et lobby) et un bureau de location au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1124, rue De Bleury, ainsi qu'aménager des logements supplémentaires aux 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages adjacents à un studio de production - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 1124, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) d'occuper le rez-de-chaussée de l'immeuble à des fins résidentielles;
- b) d'aménager un salon (lobby et réception) ainsi qu'un bureau de location au rez-de-chaussée de l'immeuble ayant front sur la rue De Bleury, substantiellement conforme aux plans préparés par Éric Huot, architecte, datés du 21 août 2020 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 26 avril 2021 (page A-101);

2) D'occuper le 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> étage à des fins résidentielles;

3) D'aménager des logements au 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> étage substantiellement conforme aux plans préparés par Éric Huot, architecte, datés du 21 août 2020 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 26 avril 2021 (pages A-103, A-104 et A-105);

4) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) L'aménagement du salon (lobby et réception) et du bureau de location devra être substantiellement conforme aux plans déposés afin d'assurer l'animation de la rue;
- b) La composition du mur indépendant, tel que prescrit par le rapport acoustique, devra être indiquée dans le plan pour permis;
- c) L'aménagement des pièces des logements proposés au 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> étages devra être substantiellement conforme aux plans déposés afin d'assurer un confort maximal des locataires.

Adoptée à l'unanimité.

40.06  
pp 444  
1216723003

---

## CA21 240394

### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2021, 6<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2021, 6<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 314 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 659 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 259 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 613 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 190 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 171 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1215907009

---

#### **CA21 240395**

**Refuser 7 demandes en suspens ayant reçu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) un avis favorable avec conditions non remplies par les demandeurs ou un avis défavorable**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser 4 demandes en suspens ayant reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme avec conditions non remplies par les demandeurs concernés (3001603912, 3001662920, 3001770334 et 3001469823) et 3 demandes en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (3001660282, 3002509234 et 3002708354).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1216926004

---

#### **CA21 240396**

**Autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre à l'Association des marchands de la rue Crescent de réaliser sa promotion commerciale les 30 et 31 octobre 2021**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu du règlement P-11, l'occupation du domaine public selon le calendrier identifié dans le document intitulé « Annexe 1 - Programmation de promotion commerciale - Saison 2021 », et ce, sur le site qui y décrit et selon les horaires spécifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 658 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires de la promotion commerciale identifiée;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 258 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon le site, dates et horaires de la promotion commerciale identifiée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8),

l'ordonnance P-1, o. 612 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon le site, dates et horaires de la promotion commerciale identifiée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 189 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon le site, dates et horaires de la promotion commerciale identifiée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 170 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à cette promotion commerciale identifiée selon le site, dates et horaires, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1219118008

---

### **CA21 240397**

**Autoriser la prolongation de la piétonnisation de la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, édicter les ordonnances relatives à la prolongation de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'au 30 avril 2022 et modifier l'Annexe 1**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA21 240151 adoptée à sa séance du 13 avril 2021, désigné comme place publique la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du 16 avril au 7 octobre 2021 et édicté les ordonnances nécessaires :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner les piétonnisations identifiées à l'Annexe 1 de l'ordonnance C-4.1, o. 315, comme étant des places publiques, selon l'horaire proposé, et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation de cafés-terrasses;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, 11.1), l'ordonnance P-1, o. 614 permettant l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 315 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 191, permettant l'installation d'éléments décoratifs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 660 permettant le bruit d'appareils sonores extérieur diffusant une ambiance sonore selon des normes et des horaires prédéfinis.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1216220002

---

**CA21 240398**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.13.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1212701008

---

**CA21 240399**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-018), une dérogation relative au dégagement minimal de l'escalier aménagé au-dessus de la cour anglaise pour le bâtiment situé aux 2587 à 2597, rue Frontenac**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, pour le bâtiment situé aux 2587 à 2597, rue Frontenac, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relative au dégagement minimal de l'escalier au-dessus de la cour anglaise, et ce, malgré l'article 432 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1214869007

---

**CA21 240400**

**Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé aux 1174 à 1188, rue de Champlain et 1153 à 1155, rue Alexandre-DeSève (Église Sainte-Brigide de Kildare)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé aux 1174 à 1188, rue de Champlain et 1153 à 1155, rue Alexandre-DeSève (Église Sainte-Brigide de Kildare) et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 301 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1214869006

---

**CA21 240401**

**Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1), une ordonnance prolongeant la saison des cafés-terrasses périodiques sur le domaine public jusqu'au 30 novembre 2021 et ce, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Ville-Marie**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1), l'ordonnance O-0.1, o. 11, relative à la prolongation de l'occupation du domaine public par les café-terrasses jusqu'au 30 novembre 2021 et ce, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1218188004

---

#### **CA21 24 0402**

##### **Nommer un nouveau membre régulier au Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De nommer, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de 2 ans, monsieur Lorenz Herfurth à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1215289001

---

#### **Levée de la séance**

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 23 novembre 2021 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 26.

70.01

---

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240409  
lors de la séance du conseil tenue le 23 novembre 2021.